

Ecole de St Léon



Numéros de téléphone utiles :

Groupe scolaire	05 61 81 56 27	Co.Laur.Sud 05.62.71.96.95
CLAE	05 61 27 72 88 / 06 81 63 12 14	
Cantine	05 61 81 92 00	

Chers Parents,

Pour vous, ce jour de rentrée scolaire 2011-2012 représentait le premier contact avec l'école de Saint-Léon.

Nous avons donc pensé utile d'éditer ce petit livret d'accueil pour nous présenter et compiler quelques informations que nous estimons pertinentes.

Bonne rentrée à toutes et tous

Les délégués de parents d'élèves 2010-2011

L'organisation de l'école

L'école comprend 6 classes. Cette année, la répartition des élèves est la suivante :

1 classe PS/MS (enseignante Paule HENRIOT, ATSEM Gildas MAZAS), 26 élèves.

1 classe MS/GS (enseignante Anne MENDEZ, ATSEM Sylvie DEMAY), 27 élèves.

1 classe de GS/CP/CE1 (enseignantes Muriel PARES et Sarah BRETON), 22 élèves.

1 classe de CP/CE1 (enseignante Sandra JEANMOUGIN), 23 élèves.

1 classe de CE2/CM1 (enseignante Cathy DUCLOS [directrice]), 26 élèves.

1 classe de CM1/CM2 (enseignant Maxime DZIERZA), 27 élèves.

Les horaires en 2011-2012 (rappel, école sur 4 jours 1/2)

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

Ecole

9h15-12h15 (ouverture des portails 9h05)

14h-16h30 (ouverture des portails 13h50)

CLAE

7h30-9h05

12h15-14h

16h30-18h30

Mercredi

Ecole

9h15-12h15 (ouverture des portails 9h05)

CLSH

12h15-18h30

Aide personnalisée (sur convocations individuelles), le matin avant la classe (8h35-9h05)

Les mercredis libérés

Un mercredi sur 3, les élèves n'ont pas classe. Les dates des mercredis libérés ont été dernièrement communiquées par l'équipe enseignante.

Calendrier des vacances scolaires Et Mercredis libérés

(Ce que préfèrent nos enfants)

mercredis libérés (pas d'école ces jours-là)		
1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
7 septembre	18 janvier	9 mai
28 septembre	8 février	30 mai
19 octobre	14 mars	20 juin
23 novembre	4 avril	
14 décembre		

Vacances scolaires (les jours indiqués de début et de fin sont inclus dans les vacances)	
TOUSSAINT	samedi 22 octobre à mercredi 2 nov.
NOËL	samedi 17 décembre à <u>lundi</u> 2 janvier
HIVER	samedi 11 février à dimanche 26 février
PÂQUES	samedi 7 avril à dimanche 22 avril
GRANDES VACANCES	vendredi 6 juillet
RENTREE 2012	mardi 4 septembre

La coopérative de l'école

La coopérative scolaire est destinée à améliorer la vie dans l'école. Elle concerne aussi bien le cadre de vie que le confort des enfants.

L'organisation de sorties, de goûters ou bien l'achat de jeux, ou de matériel dépendent de cette coopérative. Elle est alimentée par les recettes des différentes manifestations (vide jardin de l'école, marché de Noël, photos de classes,...).

L'année dernière, la coopérative a financé la quasi-totalité des sorties (sorties cinéma, grotte de Niaux, Botanic, Les papillons d'Amarante...) et du matériel pour les enfants.

Vous aurez, si vous le souhaitez, la possibilité d'y apporter votre contribution (le montant est libre). Sachez que cette cotisation n'est pas obligatoire mais qu'il s'agit d'une contribution à la vie de l'école qui aide principalement vos enfants !

La cantine

Organisation

Les petits St Léonais sont des chanceux! En effet, pas de repas industriels pour eux.....Marie-Germaine et Daniel leur mitonnent chaque jour de bons petits plats. Un vrai régal pour petits et grands surtout le jeudi, jour des frites "maison"!

Le service se passe en deux temps: à 12h15, les maternelles se dirigent vers la cantine et commencent leur repas. Vers 12h45-13h, un second service a lieu pour les primaires. Cela permet aux plus petits d'aller à la sieste de bonne heure et permet des repas plus au calme.

Pendant le repas, les enfants sont sous la surveillance des animateurs du CLAE.

Prix du repas : 2,20 euros

Cette année mise en place d'un système de facturation mensuelle. Cette facture sera envoyée à chaque famille et payable au trésor public ; pas d'inscription au préalable.

Menus type

MENUS				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^{ère} semaine	Tomate ou velouté de carottes Macaroni au fromage Canard Fruit selon saison Glace	Quiche lorraine Gratin de chou fleur Poulet Compote Petits gâteaux	Haricots beurre vinaigrette Frites Basse côte de bœuf grillée Fromage Yaourt Fruit	Saucisson Ratatouille/coquillettes Rôti ou sauté de veau Yaourt Fruits
2 ^{ème} semaine	Betteraves ou céleri râpé Purée maison Poisson Fromage Cocktail de fruits	Velouté de légumes divers Rôti de porc Riz en sauce Fromage ou produit laitier Fruit selon saison	Tomate ou salade verte vinaigrette Frites Saucisse grillée Yaourt Abricots au sirop	crêpe jambon salsifis pintade flan purée de pomme
3 ^{ème} semaine	Jambon d'York Petits pois carottes Poulet Yaourt Pêches au sirop	Tomate ou potage Poisson Nouilles Fromage Compote de poire	Macédoine de légumes Frites Basse côte de bœuf grillée ou rôti de bœuf Fromage Fruit	Salade verte vinaigrette Spaghetti Canard Cocktail de fruits
4 ^{ème} semaine	Feuilleté aux légumes Flageolets Sauté de dinde Glace Salade de fruits frais	Tarte tomate et chèvre Pommes de terre rissolées Poisson Crème au chocolat Fruit	Potage ou salade verte Frites Saucisse grillée Yaourt Fruit	Tourte aux champignons Lentilles carottes Pintade Fromage Purée de pommes



La Communauté de Communes en relation avec les municipalités
a mis en place en janvier 2008, des structures de
loisirs au sein des écoles pour vos enfants âgés de 3 à 11 ans.

Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole
a une habilitation de la
Direction Départementale de la
Cohésion Sociale

Avec qui ?

Une équipe d'animation qualifiée composée :
D'un(e) directeur(trice), d'un(e) adjoint(e)
ou d'une éducatrice jeunes enfants,
du personnel municipal et des animateurs.

Quand ?

Nous accueillons vos enfants :

Le matin à partir de 7h30

Le midi : pendant la pause méridienne

Le soir : jusqu'à 18h30

UN C.L.A.E C'EST QUOI ?

- Pour favoriser la continuité éducative entre le temps scolaire et les familles,
- Faire en sorte que l'enfant soit au centre du projet,
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants au sein de la structure,
- Permettre un retour en classe plus détendu,
- Proposer aux enfants des activités ludiques et éducatives, des moments de jeux et des activités libres,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités artistiques et sportives,
- Mettre en place des moments de détente, de repos,
- Respecter les rythmes de vie et les besoins de chaque enfant dans la semaine scolaire.

UN C.L.A.E CE N'EST PAS :

- Une garderie,
- Une succession d'animations sans lien avec un projet concerté d'éducation,
- Une consommation d'activités auxquelles on a droit,
- Une obligation de participer à un atelier, à une activité.

4

LE DOSSIER ADMINISTRATIF



INFORMATION ADMINISTRATIVE

Si votre enfant mange à la cantine de l'école,
s'il fréquente le C.L.A.E du matin avant la classe et/ou du soir après la classe.

Vous devrez **obligatoirement** inscrire votre enfant au C.L.A.E.

Pour ce faire, nous vous demandons de nous fournir un **dossier administratif** concernant votre enfant.

Ce dossier est valable pour la durée d'une année scolaire (pour le C.L.A.E et le C.L.S.H)

COMPOSITION DU DOSSIER

Lors de l'inscription de votre enfant il faudra nous fournir :

- L'assurance scolaire et la responsabilité civile,
- La fiche de renseignements et sanitaire complétée et la fiche d'autorisation,
- Le dernier avis d'imposition 2010 (pour les parents faisant 2 déclarations, prière de nous joindre les 2 avis d'imposition). Sans cet avis, nous serons dans l'obligation de vous appliquer le tarif le plus élevé, soit 25 €.
- Un certificat médical attestant que votre enfant peut pratiquer des activités sportives, qu'il est apte à vivre en collectivité et que les vaccinations sont à jour.

REMISE DU DOSSIER



Les dossiers complets sont à remettre sous enveloppe cachetée (pour des raisons de confidentialité) au **secrétariat du service enfance** (à Nailloux au dessus de la Poste).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter :

PAR TÉLÉPHONE : 05.62.71.96.95

PAR FAX : 05.62.71.96.98

PAR EMAIL : enfance.coloursud@wanadoo.fr

CLAE et CLSH, qu'es-aquo ?

LE MATIN à partir de 7h30



Nous vous proposons un accueil par tranche d'âge.
Moment charnière entre la famille et l'école, nous veillons à ce que cet accueil soit **chaleureux et convivial**, que l'enfant puisse se réveiller en douceur et gérer ce temps de loisirs comme il le souhaite, en mettant à disposition du matériel et des espaces aménagés tels que : espace lecture, dessin, jeux de société...



LE MIDI



Dès la sortie de la classe, nous accompagnons les enfants à la cantine. Nous sommes présents pendant le temps du repas avec les enfants ce qui nous permet de mieux les connaître, de discuter afin de partager un réel moment **convivial et chaleureux**.

Nous sommes vigilants aux conditions de déroulement du temps repas (bruit, affluence...) et veillons à ce que les enfants **goûtent à tous les plats** et prennent le temps de manger.

En dehors du temps repas, **plusieurs activités** sont proposées aux enfants : jeux et jeux sportifs, sports collectifs dans la cour, grands jeux, coin calme dans les salles (dessin, jeux de société, lecture, repos...). activités manuelles ou d'expression (danse, peinture...).

Accompagnement des plus jeunes à la **sieste** (lecture d'histoires, gestion de l'endormissement...).

Nous prenons en compte l'âge et les besoins des enfants, adoptons les propositions d'activités en fonction également des envies des enfants.

Nous proposons un **retour au calme avant la classe**.



LE SOIR jusqu'à 18h30



Nous prenons en charge les enfants à la sortie des classes.

De **nouvelles activités** sont proposées aux enfants, tel que théâtre, danse...

Avec toujours la possibilité de participer à des jeux extérieurs ou sportifs, ou bien d'avoir accès à des coins calmes encadrés par l'équipe d'animation (jeux de société, lecture...). Le(la) directeur(trice) ou l'adjoint(e) de direction sont également détaché(s) à l'accueil des familles.

Un retour au calme est organisé en fin de journée. Nous souhaitons que le temps du soir reste pour les enfants un réel moment de plaisir et de détente.

5

CLAE et CLSH, qu'es-aquo ?

A PROPOS DES TARIFS

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus (ligne impôt sur les revenus soumis au barème « ligne 14 ») et du nombre d'enfants par famille, inscrits au C.L.A.E. Le paiement est au mois sur une base d'un forfait matin/midi/soir.

Le paiement s'effectuera en fin de mois auprès de la **TRESORERIE** de Nailloux

Tranches d'impositions Ligne impôt sur les revenus (au barème (14))	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants (prix par enfant)	Pour 3 enfants (prix par enfant)
De 0 à 686 €	11 €	10 €	9 €
De 687 à 900 €	13 €	12 €	11 €
De 901 à 1500 €	14 €	13 €	12 €
De 1501 à 3200 €	19 €	18 €	17 €
De + de 3200 €	25 €	24 €	23 €

Si votre enfant ne fréquente pas régulièrement le C.L.A.E, vous avez la possibilité d'acheter des **tickets journaliers**. Ils sont vendus par 10 au prix de 20€, (au secrétariat du service enfance au dessus de la Poste à Nailloux).

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Pour connaître le nombre d'enfants présents pendant les temps C.L.A.E, un appel des enfants sera fait tous les matins, midis et soirs par l'équipe d'animation.

Tous les soirs, nous demanderons aux différentes personnes qui sont autorisées à récupérer votre enfant, de bien vouloir **signer un cahier** de décharge de responsabilité.

Sur recommandation de la PMI (Protection Maternelle Infantile), il est souhaitable que les enfants de moins de 6 ans ne dépassent pas la durée de 10h00 de présence au sein de l'école (le temps scolaire plus le temps du C.L.A.E)

7

CLAE et CLSH, qu'es-aquo ?

C.L.S.H Le Centre de Loisirs Sans Hébergement

Trois Centres de loisirs fonctionnent les mercredis et les vacances scolaires.
Fermeture pendant les vacances de Noël et au mois d'Août de tous les C.L.S.H.
Un Centre de loisirs fonctionne que les mercredis non libérés (Montgeard).
Pour en bénéficier, il faut **inscrire impérativement votre enfant auprès du secrétariat du service enfance** de Co.Laur.Sud (au dessus de la Poste de Nailloux).

C.L.S.H	Heures d'accueils des enfants	Capacité d'accueil	Equipes de direction du C.L.S.H
MONTGEARD	12h00 - 18h30	30 enfants	Mme COUSTILLIERES Céline Mlle SCATTOLIN Laurence
NAILLOUX	7h30 -18h30	80 enfants	Mlle BEYROLLE Gaëlle Mr DUFAUR-MOURENS Dominique
CALMONT	7h30 -18h30	40 enfants	Mr GRIFFI Raphaël Mlle TERES Gabrielle
SAINT LÉON	7h30 -18h30 ou 12h00-18h30	40 enfants	Mr PEREZ Axel Mme BLOUET Marjorie

A PROPOS DES TARIFS

	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants (tarif par enfant)	Pour les extérieurs à CO.LAUR.SUD
Mercredi toute la journée	12 €	10 €	18 €
Mercredi matin ou après-midi avec repas	9 €	7 €	15 €
Mercredi matin ou après-midi sans repas	7 €	5 €	12 €

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Le PAI est établi à la **demande de la famille** par le directeur d'école ou le chef d'établissement en concertation étroite avec le médecin de l'éducation nationale, à partir des besoins thérapeutiques précisés dans une ordonnance signée par le médecin traitant ». **Le PAI n'est pas obligatoire.**

Il permet à un élève ayant une pathologie plus ou moins lourde et spécifique (allergie alimentaire, asthme diabète, drépanocytose,...) d'être pris en charge globalement en tenant compte de ses difficultés médicales qui nécessitent une attention et des gestes précis.

Pour sa mise en place, il convient d'inciter les familles à en faire la demande dans l'intérêt de l'enfant. Certaines familles sont réticentes car elles pensent que cette procédure va stigmatiser la problématique rencontrée et créer davantage de difficultés. Le dialogue est alors nécessaire, les personnels de santé et sociaux de l'Education nationale ont un rôle d'information, d'aide et de soutien important à jouer lors de l'accueil de l'enfant au sein d'un établissement scolaire. Sa rédaction ne doit en aucun cas retarder l'intégration de l'enfant dans sa classe.

Les partenaires du PAI sont :

- La famille qui en fait la demande **par écrit** à l'établissement scolaire
- Le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant et transmet une ordonnance à l'établissement (par l'intermédiaire de la famille) - Le chef d'établissement
- Le médecin de l'Éducation nationale qui a la responsabilité de l'information et du suivi médical dans l'établissement dans le 1er degré, l'infirmière scolaire dans le second degré, qui assure le lien avec la communauté éducative et organise la rencontre entre la famille et le médecin scolaire.
- L'infirmière scolaire qui veille sur les soins à l'école, transmet ses observations aux parents et au médecin de l'Éducation Nationale et peut donner certains médicaments, si nécessaire (le Paracétamol par exemple).

Les **signatures obligatoires** sont celles du médecin qui suit l'enfant, de la famille, du médecin scolaire, et du chef d'établissement. Si ce PAI est mis en place hors du temps scolaire, ce sont les responsables des services concernés qui le signent.

Des exemples de PAI peuvent être consultés sur le site <http://www.integrascal.fr/>

Les parents et leurs représentants à l'école

(Informations extraites du site du ministère de l'éducation nationale)

<http://www.education.gouv.fr/>

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école et établissement est assuré. Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils d'école, de classe et d'administration des établissements.

Conseils pratiques aux parents

La réussite de la scolarité de votre enfant dépend largement du dialogue qui s'établira entre les personnels de l'école ou de l'établissement scolaire du second degré et vous-même et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité, c'est tout d'abord l'encourager dans sa découverte de la lecture et de l'écriture et dans sa recherche d'autonomie, c'est développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune.

C'est aussi l'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrés, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre...

Le rôle des représentants des parents

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'école et de l'établissement scolaire notamment en participant, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux différentes instances des établissements scolaires. Le décret permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat :

les heures de réunion des conseils d'école, d'administration et de classe sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves ;

les représentants des parents d'élèves doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat ;

ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent.

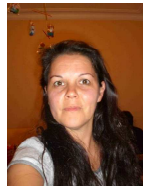
En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève.

Pour en savoir plus...

<http://www.education.gouv.fr/pid20364/espace-parents.html>

Qui sommes-nous ? Comment nous joindre ?

"A FOND L' ECOLE" 2010-2011

	Christine HENNEQUIN , Elue et tête de liste, PS-CE2-CM2		Marie-Hélène KRIEF , Suppléante, CE2-CM2
	Ingrid Ramos , Elue, PS-CE1		Sébastien VINCENT , Suppléant, MS-CE1-CM2
	Véronique DAVID , Elue, CP-CM1		Anne-Sophie PELFORT , Suppléante, PS
	Cyrille ALSINA , Liste "A fond l'école", PS		Delphine ASTRE , Liste "A fond l'école", PS
	Aurélie LABEUCHE , Liste "A fond l'école", PS		

afondlecole@ml.free.fr

Parents délégués "Autan des enfants" de l'école de Saint-Léon



*Sophie
GELES/*
Titulaire
Tête de liste



*Robert
AERTS*
Titulaire



*Muriel
GUILLAUMON*
Titulaire



*Sophie
PIE*
Suppléante



*Nathalie
THAUNAY*
Suppléante



*Carine
CODIS*
Suppléante



*Laurence
DEARAUJO*



*Arlette
BANDIERA*



*Florent
LEANDRIS*

Autan-des-enfants@yahoogroupes.fr

Les élections de délégués de parents d'élèves

auront lieu le

vendredi 14 octobre 2011

Certains délégués des deux listes ne se représentant pas, nous recrutons de nouveaux parents. N'hésitez pas à nous contacter.

Vous avez pour cela à votre disposition, soit les adresses courriel des deux listes, soit leur boîte aux lettres situées sur le parking de l'école.

Les deux listes de parents délégués ont créé chacune une association portant le même nom que leur liste.

Toutefois, ces deux associations, bien que distinctes de leur liste de parents délégués, ont néanmoins pour but de récolter des fonds pour la coopérative scolaire de l'école.

Si vous souhaitez rejoindre l'une des deux associations, n'hésitez pas à prendre contact avec leur présidente :

- ✓ Christine Hennequin pour « à fond l'école »,
- ✓ Sophie Geles pour « autan des enfants ».

Nos actions en 2010-2011

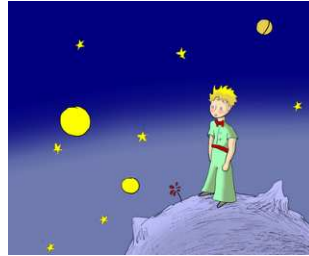
Nuit des étoiles à l'école de St Léon (juin)

Les parents-délégués ont renouvelé l'expérience réussie de l'an passé en organisant la 3^e édition de la «Nuit des Etoiles».

Cette manifestation a été une vraie réussite au vu de l'engouement des petits et grands à participer à l'apéritif dinatoire, aux mini-conférences, au atelier de lecture pour les enfants, et à se grouper autour des télescopes pour contempler les astres et constellations.

Le ciel a été lui aussi de la partie en nous offrant une belle nuit étoilée.

Merci à Eric Couffin (animateur en chef de la soirée) et ses astronomes, aux conférenciers et à tous d'être venu si nombreux, fédérés autour de ce thème de l'astronomie.



Chasse aux Trésors (Avril)



Les parents délégués de l'École de Saint Léon ont organisé des animations autour du thème de Pâques :

- ✓ Chasse au trésor sucré
- ✓ Oeufs de pâques confectionnés par les maternelles (vendus au profit de la coopérative scolaire)
- ✓ Apéritif convivial après une bonne matinée de jeux et de rires.
- ✓ des activités manuelles pour les enfants
- ✓ suivi d'un goûter sous forme de buvette (vente au profit de la coopérative scolaire).

Nos actions en 2010-2011 (suite)

Vente d'articles festifs et vente de marrons chauds pour Noël (Décembre)



Halloween à Saint-Léon (Octobre)



A fond l'école » et « Autan des enfants » ont proposé :

- ✓ Activités, décoration de citrouilles, confections de décorations, maquillage, lecture de contes...
- ✓ Un goûter sera proposé, les bénéfices seront reversés à la coopérative scolaire
- ✓ Chasse aux bonbons
- ✓ Auberge Espagnole,

Toutes les ventes réalisées par les deux listes de parents délégués sont au profit de la coopérative scolaire

Adresses utiles

Les parents délégués de la liste « A fond l'école » :

groupe scolaire

7 r Ecoles 31560 SAINT LÉON

afondlecole@ml.free.fr

Les parents délégués de la liste « Autan des enfants » :

groupe scolaire

7 r Ecoles 31560 SAINT LÉON

autan-des-enfants@yahoogroupes.fr

La mairie de Saint-Léon :

1 pl République 31560 SAINT LÉON

Tel :.05 61 81 92 03 fax :.05 61 81 77 41

mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

Sites Internet utiles



<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/blog31/ecole-saint-leon/>

Créé courant 2010, c'est le blog officiel de l'école. Vous y trouverez toutes les informations administratives ainsi que certaines activités des enfants.



<http://leblogdeleon.free.fr>

Créé en 2008, c'est le site 'non officiel' du village. Une mine d'informations et un lieu d'échange.



<http://www.coloursud.fr/>

Le site de notre communauté de communes



<http://autandesenfants.wordpress.com/>

Le blog de l'association des parents délégués « Autan des enfants »